

## INTRODUCTION

En consultation avec les fabricants, les entrepreneurs, les sociétés de location et d'autres parties intéressées, l'IPAF a produit ce guide de bonnes pratiques énumérant certains des points clés qui devraient être pris en considération par les sociétés de location et leurs clients lors de la gestion de n'importe quel type de plate-forme élévatrice mobile de personnes (PEMP).

Cette liste de bonnes pratiques a été établie à la suite de demandes d'orientation sur la gestion des PEMP "grandes ou complexes". Toutefois, l'IPAF et le secteur de l'accès en hauteur reconnaissent que les principes clés d'une bonne gestion des PEMP s'appliquent à tous les types de PEMP et ne se limitent pas aux machines "grandes et complexes".

Ce document doit être lu conjointement avec la [norme de location de l'IPAF](#), un ensemble de directives créées par des experts de l'industrie pour aider les entreprises qui louent ou utilisent des machines et des équipements d'accès motorisés. La norme indique comment suivre les bonnes pratiques reconnues par le secteur, y compris le respect des exigences de sécurité et de la législation, et comment fournir un excellent service à la clientèle.

## SOCIÉTÉ DE LOCATION - BONNES PRATIQUES

Au moment de la commande :

- Discuter les exigences du client en matière de PEMP
- Le cas échéant, proposer une évaluation sur place
- Confirmer les détails de la commande de PEMP
- Demandez si les opérateurs prévus sont formés et expérimentés, y compris pour le travail en hauteur.
- Obtenir une confirmation écrite du client (avec confirmation du contrat) que le ou les opérateurs prévus sont formés.
- Si vous travaillez dans des zones présentant un risque ou une complexité accrus, nous recommandons l'IPAF PAL+ ou similaire.
- Recommander au client d'avoir une "personne compétente" (LOLER - Règlement 8) pour la sélection, la gestion et la supervision des PEMP et, ce faisant, recommander que la personne compétente ait suivi le cours IPAF PEMP pour Responsables (M4M).
- Convenir des détails de la livraison - heure, lieu et personnes qui recevront effectivement la (les) PEMP.
- Demander si une familiarisation est nécessaire
- Convenir du processus de familiarisation, les personnes à familiariser, en prévoyant suffisamment de temps pour la réaliser.
- Proposer de fournir un opérateur compétent avec la location s'il s'agit d'une location à court terme ou au minimum le premier jour pour les locations à long terme.
- Sensibiliser le site à la nécessité de :
  - Familiarisation avec les autres personnes susceptibles d'utiliser la PEMP pendant la période de location
  - Contrôles préalables à l'utilisation
  - Enregistrement de l'expérience de l'opérateur
  - Personnes nommées pour le secours au sol
  - Pratiquer la procédure de sauvetage

- convenir d'un calendrier d'entretien, d'inspection et de responsabilités avec le client pendant la période de location.
- Offrir des services supplémentaires tels que des 1/4 d'heure de sécurité, l'évaluation sur site des opérateurs, la vérifications régulières des machines.
- Fournir un [lien de](#) référence sur le contrat de livraison vers le guide de prévention du piégeage du SFPSG (Strategic Forum Plant Safety Group) et le guide de sélection des protections secondaires de l'IPAF.

Avant et pendant la livraison :

- Veiller à ce qu'un véhicule de livraison approprié soit disponible
- S'assurer que le livreur connaît bien la PEMP à livrer.
- Lorsqu'une familiarisation est demandée, s'assurer que la personne qui l'effectue est compétente et dispose du temps nécessaire.
- S'assurer que le programme d'entretien et de maintenance des PEMP est à jour et qu'il comprend la documentation appropriée, par exemple le rapport d'examen approfondi.
- Effectuer et documenter une inspection avant livraison (IAL)
- Remplir les documents de livraison en obtenant les signatures
- Documenter les familiarisations effectuées le cas échéant (carnet de bord de l'opérateur IPAF dans [ePAL](#)).

**Note :** Certains des services énumérés ci-dessus peuvent faire l'objet de frais supplémentaires qui s'ajoutent au tarif de base de la location de machines.

## ENTREPRENEUR - BONNES PRATIQUES

Planification :

- Prévenir le loueur suffisamment à l'avance pour lui permettre de trouver et de préparer la machine la plus appropriée.
- Procéder à une évaluation du terrain et du site au moment de la commande
- Évaluation des tâches, prise en compte des accessoires de manutention (AM) et autres dispositifs, y compris les protections secondaires
- Pensez à la sécurité de la machine - référez-vous au [guide de l'IPAF sur la sécurité des PEMP](#).
- Sélection de la machine - par une personne compétente et consultation de la société de location si nécessaire
- Identifier les opérateurs qualifiés, expérimentés et compétents - PAL+ ou similaire

Au moment de la livraison et pendant la location :

- Revue de l'évaluation du site et de l'évaluation des tâches au moment de la livraison
- Examiner les charges ponctuelles et les conditions du sol au point de livraison
- Vérifier les licences et l'expérience professionnelle des opérateurs avant le début des travaux
- Évaluer l'expérience de l'opérateur pour déterminer si une familiarisation est nécessaire
- Lorsque cela s'avère nécessaire, veiller à ce que les opérateurs présents sur le site soient familiarisés.
- Documenter toutes les familiarisations - par exemple, carnet de bord IPAF dans [ePAL](#)
- Vérifications préalables à l'utilisation - prévoir du temps pour ces vérifications et les documenter lorsqu'elles sont effectuées - par exemple dans l'IPAF [ePAL](#)
- Communiquer les mesures à prendre en cas de défauts identifiés ou d'irrégularités de fonctionnement suspectes.



- Nommer le personnel de secours au sol
- Pratiquer les procédures de sauvetage d'urgence
- superviser de manière adéquate les opérations des PEMP afin de garantir le respect des pratiques de travail sûres
- Fournir aux opérateurs du site des discussions spécifiques [sur les outils](#) liés aux PEMP.
- Veiller à ce que des programmes d'entretien et d'inspection soient mis en place et respectés.
- Organiser l'évaluation sur place des opérateurs et les inspections régulières des machines
- Signaler les incidents liés aux PEMP au loueur et à [www.ipafaccidentreporting.org](http://www.ipafaccidentreporting.org).

**Note :** *Votre société de location ou d'autres organisations compétentes peuvent être en mesure de vous aider à mettre en œuvre certaines des bonnes pratiques de l'entrepreneur énumérées ci-dessus.*